

SEANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq septembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Maire.

Date de convocation : 28 août 2017

PRESENTS : Pierre SOLON, Michelle DAGUET, Nicolas JANSSEN, Marie-Christine DIETSCH, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Frédérique LAUNAY, Jérôme BRILLARD, Aurélien LEMOINE, Sylvie BRANSOLLE, Marie-Laure NIEAUX.

ABSENTS EXCUSES : Daniel ROUSSINEAU (pouvoir à Pierre SOLON), Laurence LUSSEAU (pouvoir à Michelle DAGUET) Judicaël BERTIN (pouvoir à Jérôme BRILLARD).

SECRETAIRE : Aurélien LEMOINE

Lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTISPORTS :

Point projet

Monsieur SOLON annonce que le permis de construire a été déposé le 10 août et que le délai d'instruction est de 5 mois. Il faut pendant ce temps dégager un maximum d'autofinancement et pour cela réduire les dépenses de fin d'année et celles de 2018. Le maître d'œuvre a commencé à rédiger les CCTP (cahier des clauses techniques particulières) par lot pour la consultation.

2017-33 emprunt

Afin de financer la construction de la salle multisports, les Conseillers municipaux décident de solliciter un prêt de 300 000 € sur 15 ans à un taux de 1.14 % auprès du Crédit Agricole Val de France remboursable trimestriellement.

Les frais de mise en place s'élèvent à 300 €.

M. SOLON est autorisé à signer le contrat de prêt ainsi que toutes les pièces qui pourraient intervenir dans le cadre de ce dossier.

2017-34 Lancement de la consultation

Les Conseillers Municipaux autorisent Monsieur SOLON à lancer un marché à procédure adaptée pour la construction d'une salle multisports au lieudit « les Travers » en bordure de la route départementale n° 34 et à signer toutes les pièces qui s'y rapporteront.

2017-35 RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC SEGILOG

Après en avoir délibéré et compte tenu de la qualité des prestations de cette société, le Conseil Municipal :

◆◆Décide de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services informatiques proposé par la société SEGILOG au prix de 7 500 € HT pour trois ans

◆◆Autorise Monsieur SOLON à signer ce contrat.

2017-36 VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE A M. BLAT

Après avoir pris connaissance de la demande de M. BLAT Christophe domicilié 8, rue du Col Noir

Qui aimerait acquérir la parcelle A 1909 située à l'extrémité de sa propriété et du terrain communal jouxtant le cimetière cadastré A 1457, sachant que les parcelles contiguës situées entre le mur du cimetière et des propriétés privées ont déjà fait l'objet d'une vente par la commune en 2010

Les Conseillers Municipaux décident de vendre la parcelle cadastrée A 1909 le long de la rue du Ruet
D'une contenance de 231 m²

A M. Christophe BLAT

Au prix de 4 € le m²

Décident que les frais de géomètre et autres frais annexes seront entièrement à la charge de l'acquéreur

Autorisent Monsieur SOLON à conclure un acte administratif de vente et à l'authentifier

Donne délégation de signature aux adjoints afin de signer l'acte d'acquisition

2017-37 DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Intégration des frais d'études liés aux travaux de mise en séparatif rue du Gratteloup

Afin de pouvoir passer les écritures liées à l'intégration des frais d'études relatifs à l'assainissement rue du Gratteloup, les conseillers municipaux décident d'inscrire 20 000 € en dépenses chapitre 041 article 213 et 20 000 € en recettes chapitre 041 article 203.

ETUDE DIAGNOSTIQUE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Monsieur SOLON rappelle que la station d'épuration du bourg a près de 50 ans et que les réseaux sont essentiellement unitaires, le constat actuel est un apport d'eau important en cas de fortes pluies qui fait déborder la station.

Afin d'une part de posséder une étude patrimoniale et d'autre part d'établir un diagnostic des problèmes liés aux type de stations actuelles et des équipements, deux cabinets d'assistant à maîtrise d'ouvrage ont été consultés et nous sommes en attente de devis.

Cette étude est subventionnée à 60% par l'Agence de l'Eau et 10 % par le Conseil Départemental.

Jérôme BRILLARD pense qu'il serait judicieux de faire un bilan des travaux qui viennent d'être réalisés rue du Gratteloup. Pierre SOLON lui assure que cela fera partie de l'analyse.

2017-38 REPARTITION FINANCIERE ENTRE LA CPHV ET LES COMMUNES

Monsieur SOLON informe les membres du conseil municipal du projet mené par la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV), dont le commun fait partie, d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur son territoire. Les communes concernées sont sollicitées par la CPHV afin de participer au financement de ce document d'urbanisme pour la partie qui les concerne.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité de ses membres**, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT de la CPHV tel qu'annexé à la présente délibération, avec une participation financière des communes à hauteur de 75 % et une participation financière de la CPHV à hauteur de 25 %,
- **ACCEPTE** de participer au financement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal pour le montant prévisionnel indiqué pour la commune dans le tableau ci-dessus. Cette somme prévisionnelle sera répartie sur trois ans. Le montant définitif sera déterminé au terme de l'opération,
- **AUTORISE** M. SOLON à effectuer les versements relatifs à cette opération, et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2017-39 ADHESION AU CONTRAT GROUPE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION DU LOIR ET CHER COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DE LEUR PERSONNEL

M. SOLON expose que le centre de gestion a communiqué à la commune les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2017,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

DECIDE :

Article 1 : d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le centre de gestion de Loir et Cher pour les années 2018-2021.

Compagnie d'assurance retenue : GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE

PREND ACTE que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du centre de gestion du Loir et Cher dont le montant s'élève à un pourcentage de la globalité de la masse salariale assurée.

AUTORISE M. SOLON ou son représentant à signer les conventions en résultat et tout acte y afférent.

POINT NUMERIQUE

Monsieur SOLON informe que les communes ont la possibilité d'installer des points numériques dans leur mairie pour que les administrés ne possédant pas d'ordinateur puissent accéder à des démarches administratives. Les conseillers pensent qu'il faut examiner les contraintes, le sujet sera rediscuté en octobre.

CEREMONIE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

Elle a été fixée, en fonction des disponibilités de la salle Paul Martinet, au samedi 7 octobre à 11 heures 30. La présence des Conseillers Municipaux est nécessaire lors de cet accueil.

COMMUNICATIONS ET CULTURE

- Le concert du Loir Romantique aura lieu dans l'Eglise le 30 septembre.
- Une conférencière évoquera le peintre Gauguin et l'exposition qui lui est consacrée à Paris , le dimanche 12 Novembre à 15 heures à la salle Paul Martinet. Il faut communiquer sur cet évènement.
- M. SOLON a rencontré MM. GAUTHIER et GERVAIS qui ont évoqué M. FRANCHET, éminent botaniste né à Pezou en 1834 et à l'origine de plusieurs essences (rhododendron, chêne « FRANCHET », il pourrait à l'occasion de l'inauguration de la salle multisports être planté un chêne ou une autre essence. Les Conseillers Municipaux sont d'accord.

QUESTIONS DIVERSES

Les conseillers municipaux examinent les deux devis relatifs à la réparation de la couverture de l'ancienne gendarmerie, celui de M. FAFIN s'élève à 33 000 €, celui de l'entreprise PECNARD à 54 500 € et retiennent le moins onéreux.

Il aimerait que la commission des bâtiments réfléchisse au devenir du presbytère.

Il annonce qu'une subvention de 2 239 € va être versée à la commune suite aux travaux effectués après les inondations de juin 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Pierre SOLON

